

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Dudswell, tenue au sous-sol de l'église St-Clément, située au 73, rue Main à Dudswell, le 1^{er} avril 2019 à 19 h 00, à laquelle étaient présents :

Sont présents : Mme Mariane Paré, maire
 M. Alain Dodier, conseiller
 Mme Véronick Beaumont, conseillère
 M. Michel Gagné, conseiller
 M. Réjean Cloutier, conseiller
 Mme Isabelle Bibeau, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est absent : Mme Marjolaine Larocque, conseillère

Madame Marie-Ève Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL PAR LE PRÉSIDENT

Les membres présents forment le quorum, madame Mariane Paré, maire, agit à titre de présidente et ouvre la séance à 19 h 00.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET MODIFICATION S'IL Y A LIEU
Résolution no 2019-071**

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME MARIANE PARE, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté

D'ajouter les points suivants :

et que le point divers reste ouvert.

1. Ouverture de la séance du conseil par la présidente
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour et modification s'il y a lieu
3. Procès-verbal
 - 3.1 Renonciation à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2019
 - 3.2 Adoption du procès-verbal
- Séance ordinaire du 3 mars 2019
4. Suivi des comités
5. Correspondance
 - 5.1 Correspondance générale
 - 5.2 Demande de don
 - 5.2.1 Gala méritas de la polyvalente Louis Saint-Laurent (LSL)
 - 5.3 Cotisation et adhésions
 - 5.3.1 Cotisation annuelle Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE)
 - 5.3.2 Renouvellement adhésion à la Chambre de commerce du Haut-Saint-François
 - 5.4 Demandes d'appui
 - 5.4.1 Transplant Québec

- 5.4.2 Déclaration d'urgence climatique
- 5.5 Représentations
 - 5.5.1 Congrès FQM - inscription des élus
- 5.6 Invitations

- 6. Administration
 - 6.1 Ouverture d'un poste d'agent de développement
 - 6.2 Confirmation d'embauche de l'agente de bureau
 - 6.3 Kiosque du Salon priorité emploi du Haut-Saint-François

- 7. Transports - Voirie
 - 7.1 Travaux d'urgence printanière
 - 7.2 Octroi du contrat pour les travaux de remplacement de conduite et de chaussée TECQ 2014-2018
 - 7.3 Achat d'une niveleuse
 - 7.4 Travaux de réfection – route 255
 - 7.5 Travaux réalisés dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale

- 8. Sécurité publique

- 9. Urbanisme
 - 9.1 Embauche des stagiaires pour la patrouille verte
 - 9.2 Inscription au congrès de la COMBEQ
 - 9.3 Dérogation mineure 2019-01 – 32, chemin de la Tête du Lac
 - 9.4 Dérogation mineure 2019-02 – 53, chemin Paré
 - 9.5 Dérogation mineure 2019-03 – 175, rue Principale Est
 - 9.6 Vente des bacs de recyclage et de compostage
 - 9.7 Collecte des plastiques agricoles

- 10. Hygiène du milieu

- 11. Loisir et culture
 - 11.1 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV
 - 11.2 Représentant au Comité de loisir de la MRC
 - 11.3 Embauche des employés saisonniers

- 12. Finances
 - 12.1 Présentation des comptes payés et à payer
 - 12.2 Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018
 - 12.3 Budget attribué aux projets de développement 2019

- 13. Avis de motion

- 14. Adoption de règlement
 - 14.1 Présentation du règlement de nuisance uniformisé

- 15. Divers

- 16. Période de questions
 - 16.1 Réponses aux questions des citoyens
 - 16.2 Questions des citoyens

17. Points du Maire et suivi des activités du mois
18. Clôture de la séance
19. Levée de la séance

3. PROCÈS-VERBAL

**3.1 Renonciation de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019
Résolution no 2019-072**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019;

IL EST

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNE, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil renonce à la lecture dudit procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.2 Adoption du procès-verbal
Séance ordinaire du 4 mars 2019
Résolution no 2019-073**

IL EST

**PROPOSÉ PAR MADAME VERONICK BEAUMONT, CONSEILLERE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITE**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES COMITÉS
5. CORRESPONDANCE

5.1 Correspondance générale

La directrice générale dépose un bordereau de la correspondance reçu depuis la séance ordinaire du 4 mars 2019.

5.2 Demande de don

**5.2.1 Gala méritas de la polyvalente Louis Saint-Laurent (LSL)
Résolution no 2019-074**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite dans le cadre du Gala méritas de la Cité-école qui se déroulera en mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE ce gala souligne des qualités comme la persévérance et l'effort chez les jeunes et que cette demande cadre dans les principes et orientations de la Politique de dons et commandites.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR REJEAN CLOUTIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde une commandite d'un montant de 25 \$ pour le Gala méritas de la Cité-école Louis-Saint-Laurent pour les « Prix méritants ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Cotisations et adhésions

5.3.1 Cotisation annuelle Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE)

Résolution no 2019-075

CONSIDÉRANT l'apport positif de l'équipe de l'organisme Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) au sein des municipalités;

CONSIDÉRANT la qualité des formations offertes et l'accompagnement disponible.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNE, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renouvelle l'adhésion de la Municipalité au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au montant annuel de 100 \$;

Que le conseil nomme les deux représentants suivant monsieur le conseiller Réjean Cloutier et madame la conseillère Véronick Beaumont, pour participer aux activités corporatives du CSLE et y exercer notre droit de parole et de vote si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.2 Renouvellement adhésion à la Chambre de commerce du Haut-Saint-François

Résolution no 2019-076

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce du HSF est un organisme qui œuvre au développement économique de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce du HSF apporte une visibilité à la municipalité dans le répertoire des entreprises.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNE, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité devienne membre de la Chambre de commerce du HSF pour la somme de 145 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le conseiller M. Alain Dodier est mandaté pour représenter la municipalité lors des activités organisées par l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Demandes d'appui

5.4.1 Transplant Québec Résolution no 2019-077

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE la municipalité de Dudswell se joint à Transplant Québec ainsi qu'à plusieurs municipalités afin de soutenir le don d'organe ;

QUE le drapeau à l'effigie du ruban vert soit hissé lors de la semaine nationale du don d'organe et de tissus du 21 avril au 27 avril 2019 ;

QUE le conseil municipal invite les citoyens à échanger avec leurs proches au sujet du don d'organes et de tissus et à signifier leur consentement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4.2 Déclaration d'urgence climatique Résolution no 2019-078

CONSIDÉRANT QUE les conclusions du 5e rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publiées en octobre 2018, qui confirment l'urgence d'agir afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de déployer des mesures de lutte contre le réchauffement climatique et pour la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le transport des personnes et des marchandises constitue une part importante des émissions de gaz à effet de serre (GES) dont la hausse a un impact sur le réchauffement climatique;

CONSIDÉRANT QUE nous subissons déjà les conséquences de cette crise climatique avec des pluies et des crues plus importantes, l'augmentation et la fréquence des canicules en été, elles-mêmes renforcées par le phénomène d'îlots de chaleur urbains, et les épisodes de redoux en hiver;

CONSIDÉRANT QUE 70 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dont la hausse a un impact sur le réchauffement climatique proviennent des villes, et que comme gouvernement de proximité celles-ci ne disposent pas toujours des ressources financières pour y faire face;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont un rôle important à jouer tant sur le plan de la lutte au GES, que sur celui de la mise en place de mesures d'atténuation et d'adaptation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a à cœur la promotion et la mise en place d'actions favorables au développement durable;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR REJEAN CLOUTIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE la municipalité de Dudswell appuie les actions décrites ci-dessous :

D'accélérer la mise en place des mesures visant à accroître le transfert modal de l'automobile vers le transport en commun et les modes actifs de déplacement (marche et vélo);

De reconnaître que des transitions rapides et de grandes envergures dans les domaines où les municipalités peuvent agir plus directement, comme l'urbanisme, le transport et l'aménagement du territoire, sont nécessaires à court terme pour limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat;

De demander aux gouvernements du Québec et du Canada de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'implantation de mesures visant l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique et d'appuyer concrètement les villes à faire face à l'urgence climatique;

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à la députée de la circonscription de Mégantic à l'Assemblée nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Représentations

5.5.1 Congrès FQM - inscription des élus Résolution no 2019-079

CONSIDÉRANT QUE la FQM (Fédération québécoise des municipalités) tiendra son congrès annuel du 26 au 28 septembre 2019 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus participeront à ce congrès.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale est autorisée à inscrire les élus désirant y participer ainsi que sa participation pour un montant maximum de 10 000 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas soit autorisé selon la Politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Invitations

6. ADMINISTRATION

6.1 Ouverture d'un poste d'Agent de développement Résolution no 2019-080

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets ont été identifiés comme étant prioritaires pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite ouvrir un nouveau poste d'Agent de développement pour atteindre les cibles fixées dans le cadre de sa planification stratégique;

CONSIDÉRANT QUE nous avons une enveloppe disponible dans notre budget d'opération actuel;

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité ouvre un poste permanent de 35 heures semaine à titre d'Agent de développement;

QUE le poste soit ouvert à l'externe pour une période de 3 semaines à compter du 5 avril 2019.

QUE Mme le maire, la directrice générale et la conseillère Véronick Beaumont forment le comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2 Confirmation d'embauche de l'Agent de bureau
Résolution no 2019-081**

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques mois une Agente de bureau est embauchée pour donner un appui administratif à plusieurs employés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs postes sont à temps partiel et que ce soutien assure une pérennité dans les services offerts à la population;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR REJEAN CLOUTIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ (CONTRE : ALAIN DODIER ET MICHEL GAGNÉ)

QUE Catherine Morin soit officiellement embauchée à titre d'Agent de bureau selon ces conditions de travail actuelles ;

QUE la Municipalité ouvre un poste permanent de 35 heures semaine comme Agent de bureau.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**6.3 Kiosque du Salon Priorité-Emploi du Haut-Saint-François
Résolution no 2019-082**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participera en partenariat avec les municipalités de Weedon et de Lingwick au Salon Priorité-Emploi du Haut-Saint-François qui aura lieu le 25 mai 2019 à la polyvalente Louis-Saint-Laurent de East Angus;

CONSIDÉRANT QUE le comité formé des trois municipalités doit assurer une présence et la promotion du milieu;

CONSIDÉRANT QUE pour l'aménagement d'un kiosque le comité propose une contribution de 1 000\$ pour les municipalités de Weedon et de Dudswell et d'un minimum de 500\$ pour la municipalité de Lingwick;

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à effectuer une dépense de 1 000\$ pour la fabrication d'outil permettant la promotion de la municipalité dans le cadre du Salon Priorité-Emploi organisé dans le Haut-Saint-François le 25 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. TRANSPORT - VOIRIE

**7.1 Travaux d'urgence printanière
Résolution no 2019-083**

CONSIDÉRANT QUE la fonte des neiges nécessite souvent des interventions d'urgence pour assurer la sécurité des usagers;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Directeur aux services techniques, Mario Lazure, est autorisé à effectuer des travaux d'urgence pour assurer la sécurité des résidents pour un montant de 45 000\$ plus taxes applicables sur les routes municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.2 Octroi du contrat pour les travaux de remplacement de conduite et de chaussée TECQ 2014-2018
Résolution no 2019-084**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) dont l'ouverture a été effectuée le 6 février 2019 à 11h aux bureaux de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la conformité des soumissions a été réalisée par la firme Avizo;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les soumissions suivantes pour les travaux de remplacement de conduite et de chaussée (option 1 incluant la fourniture des matériaux granulaires de sous-fondation et l'option 2 excluant la fourniture des matériaux granulaires de sous-fondation) :

	Les constructions de l'amiante inc.	TGC inc	Sintra inc	Grondin Excavation inc	Lafontaine et fils inc.	Excavation Bolduc inc.	Giroux et Lessard Ltée
Pour la totalité des travaux							
Option 1	1 187 023.62\$	1 193 073.80\$	1 238 339.30\$	1 252 540.83\$	1 323 490,79\$	1 368 613.14\$	1 517 905.83\$
Option 2	1 51 467,60\$	1 153 965.05\$	1 175 102.64\$	1 194 071,25\$	1 275 092,76\$	1 325 615,62\$	1 460 576,20\$
Pour les travaux excluant le segment T101							
Option 1	828 593,93 \$	827 205,23 \$	906 271,98 \$	897 618,11 \$	944 906,63 \$	984 533,84 \$	1 100 113,92 \$
Option 2	800 798,73 \$	796 961,06 \$	856 938,97 \$	851 812,34 \$	905 249,57 \$	950 838,71 \$	1 056 032,29 \$

CONSIDÉRANT QUE les coûts dépassent le montant du budget et que l'addenda 3 permet à la municipalité d'enlever les items du bordereau de soumission pour cette raison;

CONSIDÉRANT QUE le segment T101 sera retiré du contrat des travaux de remplacement de conduite et de reconstruction de chaussée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est dans l'impossibilité d'exécuter les travaux d'ancrage de la conduite sur le pont ;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Dudswell octroie le contrat à l'entreprise TGC inc. pour un montant de 827 205,23 \$ plus les taxes applicables;

QUE le paiement des travaux soit effectué par un emprunt temporaire selon les conditions mentionnées à la résolution 2019-059 en attente de la réception de la subvention à recevoir de 782 757 \$ octroyé dans le cadre du programme TECQ ;

QUE la balance des coûts sont payés via notre budget d'immobilisation affecté au rechargement pour un montant de 29 448,23\$ plus taxes applicables et dans l'affectation dédiée à l'aqueduc pour la somme de 15 000\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.3 Achat d'une niveleuse
Résolution no 2019-085**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une niveleuse;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les deux soumissions suivantes :

Déneigement Fontaine Gadbois Inc.	Nortrax Québec inc.
56 500\$ plus taxes	179 000\$ plus taxes

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNE, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE conseil municipal autorise l'acquisition, après inspection, d'une niveleuse à l'entreprise Déneigement Fontaine Gadbois Inc. pour un montant de 56 500\$ plus taxes;

QUE le paiement soit effectué via notre surplus général et notre budget d'opération 2019 selon la répartition suivante :

- 30 000 \$ plus taxes surplus général
- 26 500 \$ plus taxes dans le budget d'opération au poste 02 32000 522

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.4 Travaux de réfection – route 255 Sud
Résolution no 2019-086**

CONSIDÉRANT QUE des interventions d'urgence ont été nécessaires, en raison du redoux, sur une portion de la route 255 Sud;

CONSIDÉRANT QUE du rechargement en été nécessaire sur plus de 1,2 kilomètre;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour le rechargement, excluant le transport, est de 11,50\$/t.m et que nous avons estimé la quantité nécessaire à 2 000 t.m;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer les travaux de rechargement estimé à 23 000 \$ plus taxes applicables sur 1.2 kilomètre de la route 255 Sud;

QUE la somme de 23 000\$ soit affectée au poste budgétaire 23 04000 022 intitulé Rechargement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

**7.5 Travaux réalisés dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale
Résolution no 2019-087**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire une reddition de compte pour la subvention obtenue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT QUE le montant des dépenses admissibles doit correspondre à la somme versée en subvention soit 356 881\$;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés la même année de la réception de la lettre de confirmation de l'aide financière sont admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dudswell a réalisé pour 356 881\$ de travaux en 2018 sur les routes ciblées par ce programme;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNE, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Marie-Ève Gagnon à transmettre les preuves et les documents nécessaires à la reddition de compte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. URBANISME

**9.1 Embauche des stagiaires pour la patrouille verte
Résolution no 2019-088**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire une campagne de sensibilisation au sujet des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'Université de Sherbrooke offre la possibilité d'embaucher des stagiaires en environnement du 6 mai au 19 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite par son orientation 5 une gestion intégrée et responsable des déchets;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR REJEAN CLOUTIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE la municipalité embauche madame Juliette Zimmer et madame Daphnée Carmel comme stagiaires en environnement du 6 mai au 19 juillet 2019 ;

QUE le taux horaire est fixé à 16 \$/heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 Inscription au congrès de la COMBEQ
Résolution no 2019-089**

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ est la Corporation des officiers municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la COMBEQ se déroule du 2 au 4 mai à Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'inscription pour un membre sont de 712.85\$ taxes incluses;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'inspecteur en l'urbanisme et à l'environnement est autorisé à participer au congrès de la COMBEQ;

Que le remboursement des frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de repas soit autorisé selon la Politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.3 Dérogation mineure 2019-01 – 32, chemin de la Tête du Lac
Résolution no 2019-090**

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure no 19-01 est dans le but d'agrandir un garage. Cette propriété est située au 32 chemin de la Tête du Lac, lot 4 198 180 ;

CONSIDÉRANT QU'après avoir prit connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande ne devrait pas être acceptée pour les raisons suivantes :

- Selon le règlement de zonage 2017-226, un garage détaché demande un maximum de 80 m².
- Dérogation mineure autorisée "2003-211" pour une superficie totale de 122 m².
- Demande un agrandissement du garage de 89.2 m² supplémentaire le 20 mars 2019, pour une superficie totale de 217 m².

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme considère :

- Que cette demande de dérogation est majeure et inconcevable vu la superficie demandée.
- Qu'il y a possibilité de construire un autre bâtiment accessoire sur son terrain en zone agricole.
- Cette demande pourrait créer un précédent injustifiable.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNE, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la demande de dérogation mineure no 19-01 ne soit pas acceptée selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.4 Dérogation mineure 2019-02 – 53, chemin Paré
Résolution no 2019-091**

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure no 19-02 est dans le but de régulariser les implantations et superficies de 2 bâtiments datant de 1959. Cette propriété est située au 53 chemin Paré, lot 5 150 663;

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, recommandant favorablement le conseil d'autoriser cette demande de dérogation mineure;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNE, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la demande de dérogation mineure no 19-02 soit acceptée selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.5 Dérogation mineure 2019-03 – 175, rue Principale Est
Résolution no 2019-092**

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure no 19-03 est dans le but de régulariser les implantations et superficies de 2 bâtiments datant de 1935. Cette propriété est située au 175, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), recommandant favorablement le conseil d'autoriser cette demande de dérogation mineure;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la demande de dérogation mineure no 19-03 soit acceptée selon les recommandations du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.6 Vente des bacs de recyclage et de compostage
Résolution no 2019-093**

CONSIDÉRANT QUE les bacs donnés par la municipalité ont une durée de vie approximative de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encourager une saine gestion des matières résiduelles en fournissant le premier bac de recyclage et de compostage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait don d'un premier bac et fera don pour toutes les nouvelles propriétés du premier bac;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de bacs pour la gestion des matières ont un coût unitaire de 90\$;

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE des bacs de recyclage et de composte soient vendus au coût de 90\$ l'unité pour tous les résidents souhaitant faire le remplacement de leurs bacs;

QUE les bacs sont mis en vente à la municipalité et qu'ils sont livrés aux résidents qui en feront l'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

9.7 Collecte des plastiques agricoles
Résolution no 2019-094

CONSIDÉRANT QUE plusieurs agriculteurs utilisent des plastiques agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les plastiques agricoles sont envoyés directement au site d'enfouissement s'ils ne sont pas séparés et collectés de manière distincte;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des Hameaux nous offre le service de collecte pour un montant supplémentaire de 103\$ de l'heure pour un nombre d'heures approximatif de 3 heures par collecte mensuelle;

CONSIDÉRANT QUE la collecte pourrait se faire en collaboration avec certaines municipalités voisines chaque premier lundi du mois;

CONSIDÉRANT QUE les plastiques devront être ensachés dans un sac transparent qui sera vendu à la municipalité au coût de 2,50\$ l'unité et de 111,50\$ pour un rouleau de 50 sacs;

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE la municipalité participe à ce projet afin de récolter les plastiques agricoles sur l'ensemble de son territoire;

QUE les sacs pour la cueillette des plastiques agricoles sont vendus au coût de 2,50\$ plus taxes applicables l'unité et de 111,50\$ pour un rouleau de 50 sacs à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIR ET CULTURE

11.1 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV
Résolution no 2019-095

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise la présentation du projet d'aménagement d'un accès public à la rivière Saint-François au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME VERONICK BEAUMONT, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Dudswell à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Dudswell désigne madame Marie-Ève Gagnon, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.2 Représentant au comité de loisir de la MRC
Résolution no 2019-096**

CONSIDÉRANT QUE le comité de loisir de la MRC est formé de membre des différentes municipalités du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons avoir deux représentants pour siéger sur le comité;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Dudswell nomme Véronick Beaumont, conseillère et comme substitue Réjean Cloutier, conseiller, afin de représenter la Municipalité lors des rencontres du comité de loisir de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.3 Embauche des employés saisonniers
Résolution no 2019-097**

La conseillère Mme Véronick Beaumont et le conseiller M. Alain Dodier déclare leurs intérêts, mais ne participent pas à la discussion et ne votent pas sur la proposition.

CONSIDÉRANT QUE les postes saisonniers ont été comblés, en presque totalité, par les employés embauchés en 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'IL reste un seul poste de disponible comme Préposé au bureau d'accueil touristique;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR REJEAN CLOUTIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Félix Cloutier, Mary-Pier Breton, Charline Dodier soient engagés à titre d'Animateurs et que l'Elizabeth Cloutier à titre de Responsable du service d'animation estival du 17 juin au 16 août 2019;

QUE Sandrine Bouchard et Solange Desrochers soient engagées à titre de Préposées à la plage du 22 juin au 3 septembre 2019;

QUE Brigitte Isabelle et Véronique Provost soient engagées à titre de Préposées au bureau d'accueil touristique et de Responsable du bureau d'accueil touristique du 24 juin au 3 septembre 2019;

QUE Guillaume Berger, Alexandre Bolduc et Loïc Jolicoeur-Pomerleau soient engagés à titre de Sauveteurs à la plage du 22 juin au 3 septembre 2019;

QUE la directrice générale est autorisée à signer les contrats des employés saisonniers pour la saison estivale 2019 selon les salaires indiqués dans la politique de rémunération;

QUE la directrice générale est autorisée à afficher le poste à combler comme Préposé au bureau d'accueil touristique à compter du 5 avril pour une période de 2 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. FINANCES**12.1 Présentation des comptes payés et à payer
Résolution no 2019-098****IL EST****PROPOSÉ PAR MADAME VERONICK BEAUMONT, CONSEILLERE****ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

d'approuver la liste des comptes payés et à payer telle que présentée et d'autoriser le paiement à savoir :

3006	Poste Canada	Frais de poste	500.00
3007	Accomodation Marbleton	Achat de Baileys – Carnaval 2019	27.25
3008	A.D.M.Q	Formation	394.36
3009	Agence Jaune Inc.	Dépôt de 50 % - Spectacle (Fête nationale)	1149.75
3010	Agence Jaune Inc.	Païement 50 % - Spectacle (Fête nationale)	1149.75
3011	Ascenseur de L'Estrie	Service d'entretien trimestriel ascenseur	385.17
3012	Autographiques de l'Estrie inc.	Vinyle - véhicules incendie	2481.84
3013	Avizo Experts-Conseils	Remplacement conduite d'eau potable	2265.01
3014	Bell Gaz Ltee	Propane – caserne	338.37
3015	9146-8801 Quebec Inc	Contrat de déneigement - 2018-2019	54306.53
3016	BMR G. Doyon Inc.	Entretien & réparation - H.V.	258.96
3017	Marie-Pier Collin	Achat - Carnaval 2019	60.72
3018	Ecce Terra, Arpenteurs	Arpentage rue Pauline-Gosselin et plans	20310.15
3019	FAE Pyrotechnie	Spectacle pyrotechnique - Hiver 2019	574.88
3020	FQM	Conférence programme d'aides financières	91.98
3021	Gagnon Marie-Eve	Achat d'écrans d'ordinateur	346.06
3022	Groupe CCL Inc.	Achat - licences de chiens	269.04
3023	Impressions HSF	Fourniture de bureau	72.15
3024	Cynthia James	Contrat de vidange (Lac Miroir)	818.33
3025	J.N. Denis Inc.	Entretien & réparation - véhicule incendie	1560.21
3026	Lazure Mario	Honoraire professionnel – voirie	1964.00
3027	Marcotte Jasmine	Mascotte Mario Bross - Carnaval 2019	60.00
3028	Ministre des Finances	Frais annuels - ascenseur 2019	86.91
3029	Ministre du Revenu du Québec	Impôt 2018	34.14
3030	M.R.C. du HSF	Téléphonie IP & fibre optique	3547.68
3031	Municipalite Weedon	Honoraire - salaire e-p & e-u	3169.81
3032	R. Chabot, G. Thornton	Vérification comptable - progressive 2018	8048.25
3033	Receveur General du Canada	Renouvellement radiocommunication	352.00
3034	Regie Inter.Sanitaire Hameaux	Collecte ordures & récupérations	8588.17
3035	Regie Inter. Incendie DLW	Essence - service incendie	287.92
3036	La Releve du HSF	Participation au planificateur	275.00
3037	S.A.A.Q	Immatriculation – véhicules	4444.20
3038	Solutek Informatique	Achat d'ordinateurs	1173.99
3039	Tourisme Cantons-de-l'Est	Inscription supplémentaire - guide touristique	114.98
3040	Cherbourg	Produits de nettoyage	569.75
3041	Fleurons du Québec	Adhésion - 2020-2021	897.21
3042	Daoust Marie – Eve	Frais de déplacement - e-p & e-u	188.64
3043	Eurofins Environex	Analyses – laboratoire	120.90
3044	ANNULÉ	-	-
3045	ANNULÉ	-	-
3046	9146-8801 Québec inc.	Déneigement	86.23
3047	BMR G. Doyon Inc.	Entretien & réparation - garage & caserne	205.96
3048	Chem Action Inc.	Panneau mural pour pompe doseuse	3026.14
3049	ANNULÉ	-	-
3050	J.M. Laroche Inc.	Travaux - chalet de service et bibliothèque	1174.82
3051	Lafond Hugues	Récupération - carcasse de chevreuil	114.97
3052	Clermont Lessard	Entretien - réseau routier	146.60
3053	ANNULÉ	-	-
3054	BMR G. Doyon Inc.	Entretien & réparation - H.V.	57.90

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

3055	Poste Canada	Frais de postes	400.00
3056	Quincaillerie N.S. Girard inc.	Entretien & réparation - garage	201.02
3057	SEAO-Construction	Demande de soumission	399.10
3058	A.D.M.Q.	Inscription - congrès 2019	619.72
3059	Bell Gaz Ltee	Remplissage bouteilles - service incendie	86.23
3060	BMR G. Doyon Inc	Entretien & réparation	161.48
3061	C. Scolaire région Sherbrooke	Formation - sécurité de chantier	235.00
3062	C. Scolaire des Sommets	Drapeau de la persévérance scolaire	60.00
3063	PG Solutions Inc.	Installation – postes	442.65
3064	Valoris	Enfouissement – déchets	5048.51
3065	Signalisation de l'Estrie	Panneaux de signalisation – voirie	2614.33
3066	Solutek Informatique	Achat d'ordinateurs	2879.51
3067	Filgo Energie/Thermoshell	Huile à chauffage	1581.56
3068	Mario Verdo	Spectacle de musique - Carnaval 2019	200.00
3069	Volumacc	Service de messagerie	24.39
3070	Animation Jeunesse HSF	Contribution annuelle	3000.00
3071	Ascenseur de L'Estrie	Frais de déplacement	155.22
3072	9146-8801 Quebec Inc	Nivelage (Bassin)	1868.34
3073	Bionest	Entretien UV - fosse (749, rue Church)	277.98
3074	Enviroseptic	Contrat de suivi - fosse septique	86.67
3075	Fonds D'information	Mutations - février 19	45.45
3076	IGA Couture East Angus	Collation - lac-à-l'épaule	71.97
3077	Mario Lazure	Honoraires professionnels – voirie	1831.00
3078	Le Mini-Vert	Conférence - Boîte à cadeau	840.47
3079	Niska	Design & animation - Lac-à-l'épaule	2000.57
3080	Telnek Inc.	Service d'appels d'urgence	68.98
3081	Filgo Energie/Thermoshell	Huile à chauffage	1168.71
3082	Vivaco Groupe Coopératif	Entretien & réparation - service incendie	1247.99
3083	Sevigny Stephane	Déneigement - toiture de la maison culture	379.42
6-9	Bell Canada	Téléphones	416.22
10-28	Hydro-Québec	Électricité – Bâtiments et lumières de rues	7096.01
29	Ministère du Revenu	Déductions à la source	9629.19
30	Agence du revenu	Déductions à la source	3904.60
31	Bell Mobilité	Cellulaire	48.25
32	Hydro Québec	Électricité	205.34
33	Visa Desjardins	Hébergement congrès et chapiteau	3694.28
34-37	Bell Canada	Téléphones	296.00
35-50	Hydro Quebec	Électricité	3955.88
51	Visa Desjardins	Permis d'alcool, café, licences office	1185.89
52	C. Scolaire région Sherbrooke	Formation - sécurité de chantier	235.00

Le tout pour un montant total de 184 759.61 \$.

Un montant de 38 424.88 \$ a été versé en salaire pour le mois de mars.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 et du résumé des activités 2018

Le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 sont déposés ainsi que le résumé des activités 2018. Ils sont disponibles sur le site web de la municipalité de Dudswell pour consultation.

Les états financiers et du vérificateur démontrent des revenus de l'ordre de 3 361 602\$ et des dépenses de 2 866 148 \$. Après avoir enlevé l'amortissement des dépenses, ajouté les affectations du surplus et ajouté le remboursement de la dette, le surplus de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales s'élève à 426 683 \$. Le surplus non affecté s'élève à 959 246 \$.

Toute personne qui désire se procurer une copie des États financiers peut s'adresser à la Municipalité.

**12.3 Budget attribué aux projets de développement 2019
Résolution no 2019-099**

CONSIDÉRANT QUE suite à son lac-à-l'épaule 2019 le conseil municipal a identifié des actions et des cibles 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs subventions non prévues ont été reçues en 2018 occasionnant une accumulation d'un surplus;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre des actions ciblées pour 2019 s'élève à 70 000\$ et de cette somme n'a pas été prévue au budget d'opération 2019;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la direction générale est autorisée à affecter 70 000\$ du surplus non affecté à l'atteinte des différentes cibles dans le poste 02 62100 419 intitulés appui au développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. AVIS DE MOTION

14. ADOPTION DE REGLEMENT

14.1 Présentation du règlement de nuisance uniformisée

Madame Mariane Paré, maire accompagnée de la directrice générale, madame Marie-Ève Gagnon, font la présentation du règlement de nuisance uniformisée à l'ensemble des citoyens présents dans l'assemblée. Le règlement sera adopté lors d'une prochaine assemblée.

15. DIVERS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

16.1 Réponses aux questions des citoyens

16.2 Période de questions des citoyens

Environ 15 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent

poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresse en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

17. POINTS DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Mariane Paré, maire, déclare la séance close.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur Michel Gagné, conseiller, propose la levée de la séance à 20 h 00.

Mariane Paré
Maire

Marie-Ève Gagnon
Directrice générale et sec.-trésorière